

QUI

Les professionnels de santé

Les professionnels de santé

Les professionnels de santé

QUOI

Définir en équipe les thématiques et l'objet du protocole de coopération (PC) :

- Nature des actes et activités à déléguer
- Qualification des professionnels concernés

→ En fonction des besoins de santé publique et des problèmes identifiés dans l'organisation des PEC des patients

Vérifier les conditions préalables à l'élaboration d'un protocole

Trois conditions :

- 1 : Etre un professionnel de santé réglementé par le CSP
- 2 : L'acte ou l'activité à déléguer doit rentrer dans le cadre des compétences propres du déléguant
- 3 : Les actes ou les activités de soins à déléguer ne doivent pas rentrer dans les compétences reconnues aux délégués

Les conditions sont respectées

NON

OUI

La mise en place d'un PC n'est pas possible

→ Nécessité de trouver une autre solution : exercice coordonné...

Déterminer le type de protocole :

- **Protocole national**
- **Protocole local**

Protocole national

Protocoles dont les thématiques ou les délégations envisagées peuvent intéresser et concerner d'autres professionnels de santé ou structures de santé au niveau national.

→ Répond à un besoin ou problème de santé identifié au niveau national
L'arrêté du 31 janvier 2018 fixe la liste des thématiques prioritaires des protocoles de coopération

→ Voir logigramme « Protocoles de Coopération Nationaux »
(Cliquer sur le lien ci-dessous)

Protocole local

Protocole qui ne répond pas aux conditions d'un protocole national
→ Les thématiques n'intéressent que l'équipe de professionnels de santé concernée compte tenu de la spécificité, du contexte et des besoins locaux

→ Voir logigramme « Protocoles de Coopération Locaux »
(Cliquer sur le lien ci-dessous)

COMMENT

PC national

Art. 66 de la loi LOTS du 24 juillet 2019
Art. L 4011-3 CSP

PC local

Etablissements de santé :
Art. 97 de la loi ASAP de décembre 2020
Art. L 4011-4 CSP

EMS, MSP, CDS, CPTS :
Art 3 loi ASSCS 502 du 23 avril 2021
Art. L 4011-4-1 à 5 CSP

QUI

Les professionnels de santé

Les professionnels de santé

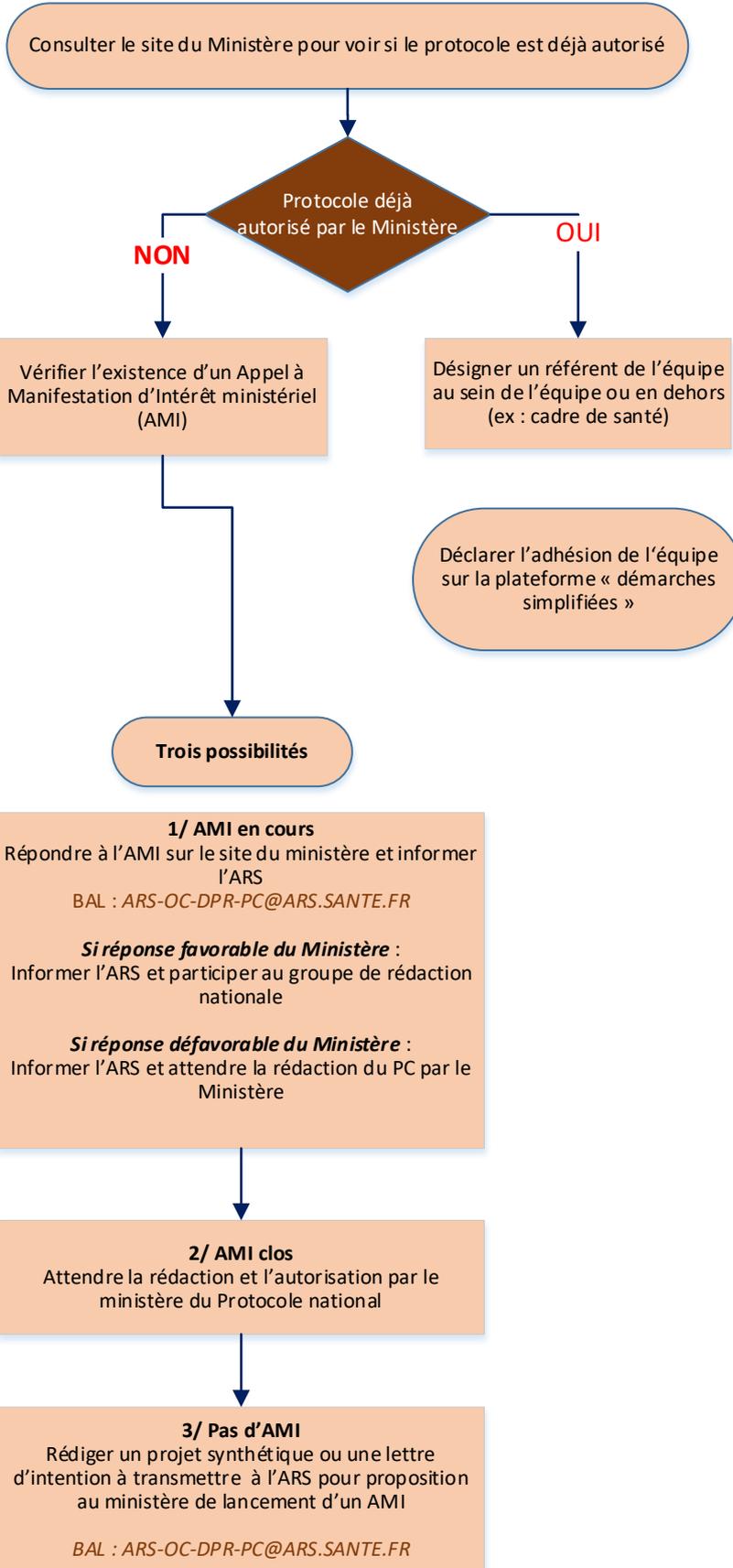
Référent d'équipe

Les professionnels de santé

Les professionnels de santé

Les professionnels de santé

QUOI



COMMENT

Site du Ministère

Liste AMI

Procédure « Adhésion démarches simplifiées »

Modèle type lettre d'intention

Les professionnels de santé

Les professionnels de santé

Les professionnels de santé

Structure de soins pluri professionnelle (responsable, coordonnateur...)

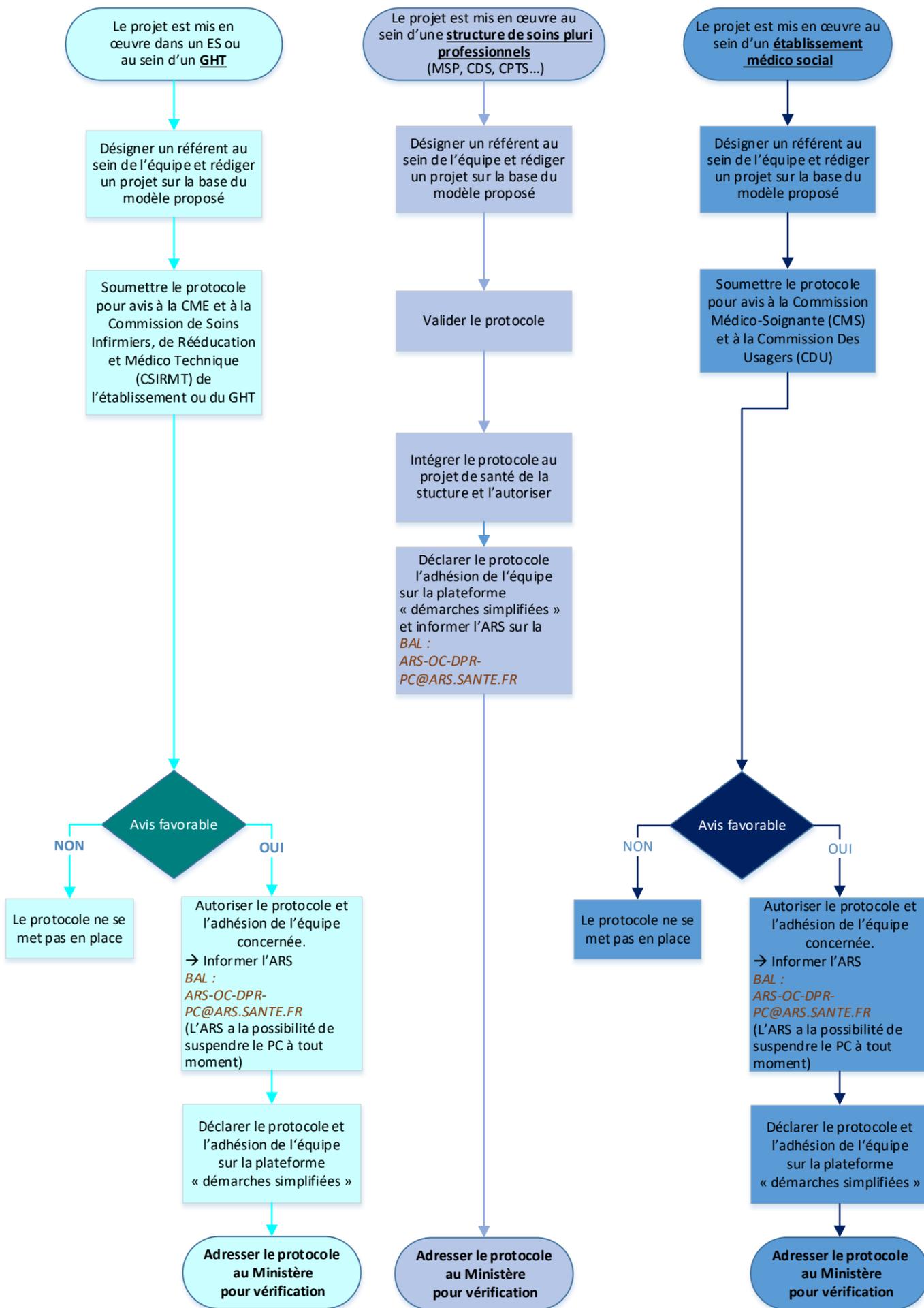
Référent d'équipe

Etablissement Sanitaire/GHT :
CME, CSIRMT
Etablissement médico-social :
CMS, CDU

Le Directeur d'établissement

Référent d'équipe

ARS, équipe PC



Modèle type protocole local

Procédure « Adhésion démarches simplifiées »

Procédure « Adhésion démarches simplifiées »